

1916-2016 1920-2020

Comment l'Histoire Sociale peut-elle éclairer l'actualité ?¹

Pour mieux comprendre la situation politique et sociale actuelle, il est nécessaire de regarder deux périodes de notre histoire sociale et en premier lieu en revenant un siècle en arrière :

A l'issue de la première guerre mondiale le climat social est exécrable. Les luttes revendicatives montent en puissance depuis le printemps 1916, notamment avec la participation massive des femmes dans les usines d'armement. L'onde de choc de la chute du Tsar et la prise du pouvoir par les soviets à l'automne 1917 galvanise la poussée revendicative et révolutionnaire en Europe et particulièrement en France dès la fin de la guerre. Les hommes qui rentrent du front sont projetés dans un autre combat souvent sous l'impulsion des femmes contraintes de *regagner leur foyer*. Les adhésions à la CGT font une envolée spectaculaire malgré la création de la CFTC en novembre 1919. Plusieurs avancées sont rapidement enregistrées. Suite aux conventions 5 et 6 de l'OIT, la loi interdisant le travail de nuit des enfants de moins de 18ans et des femmes est enfin votée alors que le lancement législatif avait commencé en 1892. La loi de la journée de huit heures et également votée le 23 avril 1919.

1919 et 1920 sont deux années de luttes exceptionnelles dans une bataille d'idées totale. Le patronat et la bourgeoisie ne pensent qu'à reconstruire tout ce que la guerre a détruit (sur le plan matériel seulement) afin d'en tirer des profits importants. Le pouvoir politique est à couteaux tirés. Les ouvriers en luttes dans un contexte d'affrontement de stratégies syndicales et politiques où les réformistes pensent à une gestion partagée et les révolutionnaires, après avoir remis en cause l'*union sacrée*, aspirent à la paix, au progrès social mais également à une autre société.

Le mouvement syndical se fissure. La confédération lance l'objectif d'une grève généralisée à partir du 1^{er} mai 1920 en demandant à la fédération des chemins de fer de démarrer l'action. Le courant réformiste freine le mouvement dans plusieurs professions ce qui se solde par un échec retentissant de la grève et aboutit, après une très forte répression du patronat et des pouvoirs publics, à des scissions dans plusieurs fédérations puis à la confédération : CGT (confédérés) et CGTU (unitaires).

Les économies chancellent, mais peu importe, le pouvoir et le patronat ont maté en France, en Belgique, en Allemagne ... les vilains rouges qui les menaçaient. Ce moment de notre histoire sociale n'est pas sans rappeler la période récente notamment depuis la loi travail de 2016 avec les mêmes cortèges de répressions, de violences policières, gouvernementales et patronales, le tout baignant dans une forte intensité revendicative, d'affrontements idéologiques brouillés par les recompositions

¹ L'actualité en question est celle concernant le projet de réforme du système des retraites 2019/2020, mais bien évidemment le comportement du pouvoir ultralibérale est dans la même ligne pour la gestion de la crise sanitaire.

(ou décompositions) politiques et encore le positionnement des syndicats réformistes pour freiner toutes issues de progrès favorables aux salariés.

Le deuxième période à prendre en compte pour mieux comprendre le présent, a son origine en 1943 avec le CNR.

Le 15 mars 1944, le Conseil National de la Résistance adopte dans la clandestinité son programme pour battre l'occupant nazi, en finir avec le régime de Vichy et rétablir la République. Ce programme prévoit aussi l'après guerre. Comment est né ce programme ? Pour le rédiger, une vingtaine de résistants, tous avec des surnoms parfois un peu farfelus, se réunissent secrètement dès le printemps 1943. Ils sont relativement jeunes, entre 25 et 40 ans et représentent des partis politiques de gauche mais aussi de droite tous engagés dans la résistance, et deux représentent la CGT et la CFTC. Pendant plusieurs mois ils débattent et bâtissent le programme point par point pour aboutir, malgré leurs différences politiques, à un texte court et précis qu'ils appellent *Les jours Heureux*. Il est rédigé en deux chapitres :

I – Plan d'action immédiate. C'est le plan d'action pour libérer le pays de l'occupation hitlérienne, du régime de Vichy et retrouver la paix.

II – Mesures à appliquer dès la libération du territoire. C'est l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour redresser économiquement le pays et assurer au peuple une existence digne de la naissance à la mort.

Dans ce deuxième chapitre, le point 5 b précise le plan social en neuf mesures. C'est à partir de là que vont s'affronter jusqu'à aujourd'hui deux conceptions de notre société. La Sécurité Sociale a un budget plus gros que celui de l'état. Un budget issu des richesses créées dans les entreprises par le travail des salariés, redistribué immédiatement aux bénéficiaires : c'est un formidable outil de répartition de la valeur que met en place Ambroise Croizat. Les conditions de répartition sont gérées par les cotisants (salariés, patrons), mais c'est l'état qui a la main sur les taux de cotisation.

Les appétits financiers combinés aux pressions incessantes du grand patronat n'ont qu'une obsession depuis la création de la Sécu : en finir avec ce système de protection sociale, mettre la main sur cette manne financière et la confier au marché privé. Une succession d'attaques depuis 1948 où les mutuelles d'assurances marchandes obtiennent une loi qui leur octroie une part de 20% alors qu'à l'origine c'est le 100% sécu qui était prévu.

- Pendant l'été 1953 Laniel (pourtant membre du CNR) tente de repousser de 2 ans la retraite de la fonction publique.
- 1967, les ordonnances du gouvernement De Gaulle modifient la structuration des 3 branches de la Sécu.
- 1983 ce sont les dernières élections des administrateurs de la Sécu.
- 1990, Rocard crée la CSG, l'impôt commence le remplacement des cotisations et renforce la main mise de l'état sur la Sécu.
- 1991, Balladur allonge la durée de cotisation de 37,5 à 40 années, puis en 1993 Balladur et Veil modifient le nombre d'années de référence pour le calcul de retraite du secteur privé en passant des 10 meilleures années aux 25 meilleures années. 1995, le plan Juppé est rejeté mais le 30 décembre il annonce que les modifications de la gestion de la Sécu seront faites par 3 ordonnances début 1996.

- Février 1996 c'est aussi la mise en place de la loi de financement de la sécurité sociale avec l'objectif de réduire les dépenses en fonction des prévisions de recettes et non plus de rechercher les recettes nécessaires pour couvrir les dépenses.
- 2003 la loi Fillon généralise les réductions de la part patronale des cotisations sur les bas salaires.
- En 2008 ce sont les régimes spéciaux qui se voient appliquer les mesures telles que la décote.
- 2010 Sarkozy et Woerth réforme à nouveau le système des retraites avec allongement de la durée de cotisations, report de l'âge de départ et nouveau passage des cotisations en CSG.
- En 2014 nouvelle réforme des retraites Hollande et Touraine allongeant encore la durée de cotisations et la généralisation de la CSG.

René Mouriaux, dans sa conférence lors des journées nationales d'études des IHS à Super-Besse en 2017, relevait que tous les pouvoirs en place dans la 5^{ème} république étaient détenus par des libéraux qui s'abritaient parfois derrière d'autres étiquettes. Tous avaient commencé leur mandat par des mesures de droite saupoudrées d'un savant dosage de mesures de gauche ; tous sauf un : Macron qui a annoncé quelques mesures de gauche mais qui a mis en place que des mesures de droite y compris sous la pression *gilets jaunes*, comme l'augmentation du pouvoir d'achat, et non du salaire, en retirant la cotisation chômage avec à la clé une réforme contre les chômeurs.

Ce pouvoir acculé ne veut rien lâcher au risque de tout perdre comme ce fut le cas en Italie il y a un siècle avec l'aide des réformistes, mais la France n'est pas l'Italie, ni l'Espagne, ni l'Allemagne et encore moins les Etats-Unis parce que la France a une longue et riche Histoire Sociale, à nous de la faire connaître.

Philippe Leclerc